




**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-66**

**Séance publique du**

**31 mars 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture  |
| Identifiant : 013-211300017-20150331-<br>lmc163504-DE-1-1  |
| Date de signature : 02/04/2015   |
| Date de réception : jeudi 2 avril 2015   |
| <br>POUR CERTIFICATION DU<br>CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:<br>- ACTE SIGNÉ ✓<br>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br>- ACTE TRANSMIS POUR<br>EXERCICE DU CONTRÔLE DE<br>LÉGALITÉ ✓ |

**OBJET : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE DES BELGES ET DE L'AVENUE JEAN GIONO - EXONÉRATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le 31 mars 2015 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20/03/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Christine BERNARD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Raoul BOYER à Madame Catherine ROUVIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME à Madame Charlotte BENON.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Patricia BORRICAND, Madame Josyane SOLARI.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Christian ROLANDO donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion  
Direction Gestion de l'Espace Public

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MARS 2015

**Nomenclature : 3.5**

Autres actes de gestion du domaine public

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Christian ROLANDO

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE DES BELGES ET DE L'AVENUE JEAN GIONO - EXONÉRATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme vous le savez, la Ville s'est lancée dans des travaux de requalification de l'avenue des Belges. A cela, sont venus s'ajouter, les travaux de réfection des réseaux sur l'avenue Jean Giono.

Malgré toute l'attention apportée pour limiter les nuisances, les chantiers ont causé de réelles difficultés de fonctionnement pour les commerces mentionnés ci-dessous. Au vu de cette situation, les gérants desdits établissements ont demandé le bénéfice d'une exonération de la redevance d'Occupation du Domaine Public.

Pour mémoire, je vous rappelle que dans ce genre de situation, la Ville a déjà procédé à des mesures d'exonération, notamment dans le cadre des travaux de requalification de la Place Jeanne d'Arc, de la Rotonde et de la Place des Combattants d'Afrique du Nord.

Dès lors, à l'instar des années précédentes et dans un souci d'équité des usagers du domaine public, je vous propose d'appliquer, à l'ensemble des commerces concernés, une exonération du rôle et/ou des droits d'emplacement de la manière suivante :

**I / Concernant l'avenue des Belges**

Le chantier situé sur l'avenue des belges ayant causé de réelles difficultés de fonctionnement pour les commerces situés dans ce secteur, je vous propose d'exonérer partiellement à hauteur de 75 % sur l'année 2014 les redevances dues au titre de l'Occupation du Domaine Public.

| Facture           | Établissement    | Adresse             | Redevance Annuelle 2014 | Durée des Travaux | Montant total de l'exonération 75% | Redevance due après exonération 25% |
|-------------------|------------------|---------------------|-------------------------|-------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| 20141200<br>00728 | OCCADEPOT        | 2 Avenue des Belges | 31,00 €                 | 12 mois           | 23,25 €                            | 7,75 €                              |
| 20141200<br>01005 | KODAK<br>EXPRESS | 2 Avenue des Belges | 15,50 €                 | 12 mois           | 11,63 €                            | 3,87 €                              |
| 20141200<br>00382 | LE REGAL         | 2 Avenue des Belges | 86,00 €                 | 12 mois           | 64,50 €                            | 21,50 €                             |
| Arrêté n°<br>755  |                  |                     | 7 392 €                 |                   | 5 544 €                            | 1 848 €                             |
| 20141200<br>01261 | THOMAS<br>COOK   | 4 Avenue des Belges | 15,50 €                 | 12 mois           | 11,63 €                            | 3,87 €                              |
| 20141200<br>00510 | FLUNCH           | 4 Avenue des Belges | 4 114,00 €              | 12 mois           | 3 085,50 €                         | 1 028,00 €                          |

## **II / Concernant le parking de l'Ecole des Floralties**

Les travaux de réseaux et de voirie réalisés pendant 2 mois du 29/05/2014 au 01/08/2014 sur le carrefour de l'avenue Jean Giono et l'avenue du club hippique et sur le parking de l'école des Floralties ont pénalisé l'activité du camion pizza dénommé « Pizza Francky » implanté sur ce site.

Ainsi, le gérant dudit camion pizza sollicite une exonération de la redevance au titre de l'année 2014.

Durée des travaux : 2 mois représentant 17 % de réduction de la redevance annuelle d'occupation du Domaine Public

| Facture                      | Établissement | Adresse                      | Redevance Annuelle 2014 | Durée des Travaux | Montant total de l'exonération 17% | Redevance due après exonération 83% |
|------------------------------|---------------|------------------------------|-------------------------|-------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| Arrêté n°<br>A 2013-<br>1455 | Camion Pizza  | Parking<br>des<br>Floralties | 5 628 €                 | 2 mois            | 938,00 €                           | 4 690,00 €                          |
| 20141200<br>01305            |               |                              | 203,10 €                | 2 mois            | 33,85 €                            | 169,25 €                            |

Si la Ville décide d'exonérer ces établissements, le manque à gagner pour la Ville s'élèverait à : 9 712,36 €.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** une exonération de la redevance d'occupation du domaine public concernant les commerces dénommés ci-dessus, pour un montant total de **9 712,36 euros**.

DL.2015-66 - TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE DES BELGES ET DE  
L'AVENUE JEAN GIONO - EXONÉRATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC-

|                         |      |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 53 |
| Présents                | : 44 |
| Abstentions             | : 0  |
| Non participation       | : 0  |
| Suffrages Exprimés      | : 53 |
| Pour                    | : 53 |
| Contre                  | : 0  |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/04/2015  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)